PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

2020 - 2024

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Actualisation du Plan 2013-2017

Mise à jour le 22 février 2021

Préface

Le dernier plan départemental de prévention de la délinquance s'étendait sur la période 2013-2017. Le travail considérable accompli pendant ces quatre années et poursuivi jusqu'à aujourd'hui n'a pourtant pas permis d'inverser la tendance. Malgré l'intensification des partenariats, et le renforcement de la lutte contre certaines violences comme les violences intrafamiliales avec le déploiement des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG), la Gironde connaît une augmentation linéaire de la plupart des indicateurs de crimes et délits.

Cette situation, la Gironde la doit au dynamisme de sa démographie. Sur les dix dernières années, 20 000 nouveaux habitants ont été recensés chaque année. L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, qui a placé Bordeaux à deux heures de Paris, a contribué à rapprocher la Gironde des principaux centres économiques. Toutefois, cette économie prometteuse jusqu'à la crise sanitaire ne doit pas occulter les fortes mobilisations que connaît la Gironde et en particulier Bordeaux lors de chaque mouvement social national. À ces situations locale et nationale se greffe le contexte international qui connaît aujourd'hui le développement de filières d'immigration remontant vers la Nouvelle-Aquitaine en passant par l'Espagne.

La présentation par le gouvernement en mars dernier de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 propose quatre axes adaptés aux enjeux récents : la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans, la protection le plus en amont possible des personnes vulnérables, une implication plus forte de la population dans la prévention de la délinquance et une gouvernance rénovée par une adaptation aux territoires.

Ce plan vise à décliner la stratégie nationale en complétant le dernier plan départemental. En précisant les orientations prises et en insistant sur les nouvelles formes de la délinquance, il constitue un document opérationnel à disposition de chaque service, afin d'orienter le continuum de la sécurité vers une meilleure protection des Girondins. Je tiens à renouveler ma confiance envers les forces de sécurité intérieure, policiers et gendarmes, ainsi que l'ensemble des agents du service public qui œuvrent au quotidien pour garantir la sécurité des Français, parfois au péril de leur vie. Je remercie l'ensemble des partenaires, au premier rang desquels Madame la procureure de la République, pour les contributions dynamiques et riches à ce nouveau plan départemental de prévention de la délinquance 2020-2024.

Fabienne BUCCIO,
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde

Sommaire

Préface 3

Sommaire 5

I. Diagnostic de l'état de la délinquance sur le territoire de la Gironde 7

A. Diagnostic sur le territoire de Gironde 9

1. L'activité délinquante 9
2. Le contexte général 11

B. Les priorités de la lutte contre la délinquance en Gironde 13

1. La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024 13
2. Les objectifs du ministre de l'intérieur 13
3. Les priorités locales 13

II. Plan d'action pluriannuel 2020-2024 15

A. Etat des lieux au regard de ces priorités 17

1. Les plans, fonds et instances de pilotage de la prévention de la délinquance 17
2. Le suivi et le traitement des MNA délinquants 17
3. La lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes 17
4. Les mesures pour renforcer la sécurité dans les transports 20
5. La lutte et la prévention contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants 20
6. Les mesures pour l'amélioration des conditions de travail des forces de sécurité intérieure 21

B. Les mesures envisagées 21

Priorité départementale 1 : Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, et particulièrement celle des Mineurs Non-Accompagnés délinquants 22

Priorité départementale 2 :prévenir et lutter contre les Violences Intra-Familiales et contre les violences sexistes et sexuelles. 22

Priorité départementale 3 : renforcer la sécurité dans les transports pour mieux protéger personnels et usagers. 23

Priorité départementale 4 : prévenir et lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants 23

Priorité départementale 5 : associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population – forces de sécurité intérieure 24

Priorité départementale 6 : diminuer le nombre de cambriolages 24

Signatures 25

Fiches action 27

1

DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA GIRONDE

A. Diagnostic sur le territoire de Gironde

1 – L'activité délinquante

Les tendances nationales de la délinquance

› La délinquance sur le territoire national est marquée par la hausse tendancielle de quatre types d'infractions : les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles, les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) et les cambriolages.

→ La hausse des coups et blessures volontaires depuis 2017

Au regard des faits enregistrés par les services de police et de gendarmerie, les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) sont en hausse depuis 2017[1]. Cette tendance se retrouve en Gironde, où les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus sont en hausse de 17,45 % entre 2015 et 2019[2]. Cela confirme l'idée d'une société plus violente. Il faut mentionner l'influence des violences conjugales. Le nombre de victimes enregistrées de violences commises par le partenaire a augmenté de 16 % entre 2018 et 2019. Cette hausse reflète vraisemblablement une hausse des signalements, dans le contexte d'une politique publique ciblée depuis plusieurs années (Grenelle national des violences conjugales du 3 septembre au 25 novembre 2019), plutôt que des faits. En 2019, on recense 173 victimes de mort violente au sein du couple (dont 146 femmes) contre 149 victimes en 2018[3].

→ La hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique, c'est aussi celle des violences sexuelles.

L'augmentation linéaire des violences sexuelles depuis au moins 2014.

Les violences sexuelles enregistrées sont en hausse constante depuis plusieurs années (au moins 2014)[4]. Cette tendance se retrouve en Gironde où les violences sexuelles enregistrées dans le département sont en hausse de 59,14 % entre 2015 et 2019[5]. Cela reflète une hausse des signalements plutôt que des faits, à la suite de la libération de la parole des femmes et des enfants et du mouvement #MeToo.

Au-delà des atteintes volontaires à l'intégrité physique, il reste une hausse constante en ce qui concerne les ILS.

→ La hausse durable et linéaire des ILS depuis 2001

Les condamnations pour trafic, détention, transport, cession ou usage augmentent sans interruption depuis 2001. Elles sont passées de 22 298 en 2001 à 67 363 en 2017 (+302,10%)[6]. Sur les dernières années (depuis 2015) en Gironde, la tendance est plutôt à la stagnation voire à la baisse. Le nombre de mis en cause passe de 3626 en 2017 à 3372 en 2018 à 3164 en 2019[7].

› **Une première tendance de l'année 2020,** marquée par les mesures exceptionnelles de restriction de la circulation en raison de la crise sanitaire, mérite d'être analysée dans l'impact sur les violences intra-familiales (VIF).

→ La multiplication des violences intrafamiliales pendant le premier confinement

Lors du premier confinement (entre le 17 mars et le 11 mai 2020) : la plupart des indicateurs des crimes et délits ont enregistré une baisse drastique de l'ordre de 70 % par rapport à la même période de 2019. Toutefois, la baisse est moins prononcée pour les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) (-28%) et parmi ces victimes, le nombre de victimes enregistrées dans le cadre intrafamilial est en hausse (+4%)[8]. La tendance est la même en Gironde, où les coups et blessures volontaires intrafamiliaux constatés augmentent de 21,10 % sur les 10 premiers mois de 2020 par rapport à 2019[9]. Cela s'explique par une augmentation

[1] *SSMSI. Interstats Conjoncture N° 54 – Mars 2020. [en ligne].*
[2] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2019 à décembre 2019.*
[3] *SSMSI. Info rapide n°15 : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2019. [en ligne].*
[4] *SSMSI. Interstats Conjoncture N° 54 ..., op. cit.*
[5] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2019..., op. cit.*
[6] *INSEE. Condamnations selon la nature de l'infraction. Données annuelles de 1990 à 2018.*
[7] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2019 ..., op. cit.*
[8] *SSMSI. Délinquance enregistrée pendant le confinement : un premier éclairage - Interstats Analyse N°28. [en ligne].*
[9] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2020 à octobre 2020.*

de la tendance à déposer plainte puisque le confinement a été marqué par une plus forte intervention des forces sécurité intérieure au domicile. En outre, la promiscuité contrainte et prolongée a pu entraîner une hausse des faits. En effet, la plupart des régulateurs sociaux habituels (amis, collègues, médecins voire commerçants) ne pouvaient plus jouer leur rôle.

Le déconfinement (à partir du 11 mai) a entraîné une recrudescence de la plupart des indicateurs de crimes et délits. Toutefois, les hausses enregistrées peuvent traduire une remontée réelle de la délinquance autant qu'un effet de rattrapage des dépôts de plaintes[10].

Pour toutes ces infractions, la Gironde suit les tendances nationales à la hausse. Par ailleurs, elle présente également des caractéristiques propres qui contribuent à l'explication de l'aggravation qu'elle connaît.

Les particularités locales de la délinquance

La Gironde connaît une hausse générale de la délinquance, en particulier du fait des MNA délinquants, ainsi qu'une augmentation des incivilités dans les transports et une explosion des cambriolages.

→ Une hausse générale de la délinquance en Gironde marquée depuis 2015

La délinquance sur le territoire de la Gironde connaît une hausse pour la plupart des infractions les dernières années, à savoir les vols avec violence (avec arme ou sans arme), coups et blessures volontaires, violences sexuelles, vols liés aux véhicules à moteur, cambriolages, escroquerie (faits constatés dans le département entre 2015 et 2019)[11]. Cela s'explique par :

- l'augmentation continue de la population de la Gironde et le dynamisme du territoire avec une hausse de + 1,4 % par an entre 2011 et 2016. La Gironde atteint 1 633 440 d'habitants en 2020 (contre 1 583 384 en 2017).
- la récurrence des missions de maintien de l'ordre depuis novembre 2018 (gilets jaunes, mouvements sociaux). A titre d'illustration, les opérations de maintien de l'ordre liées au mouvement des gilets jaunes ont nécessité entre novembre 2018 et septembre 2019, 100 000 heures supplémentaires des fonctionnaires de Police.
- L'évolution des flux migratoires et en particulier le développement de filières de délinquance (Mineurs Non-Accompagnés (MNA) ou équipes organisées de cambrioleurs auxquelles on peut rattacher plusieurs dizaines de faits) à laquelle on peut rattacher pour partie l'augmentation de la délinquance d'appropriation.

Il convient de revenir sur la place des MNA dans la délinquance girondine.

→ L'apparition croissante de la délinquance des MNA à Bordeaux depuis 2018

A Bordeaux, le nombre de MNA mis en cause à Bordeaux est en baisse sur les 9 premiers mois de 2020 par rapport aux 9 premiers mois de 2019 (678 contre 699), mais il reste toutefois bien plus élevé que sur les 9 premiers mois de 2018 (441). De plus, la part des MNA au sein des mineurs mis en cause a doublé en deux ans (42,16 % sur les 9 premiers mois 2020 contre 21,82 % sur les 9 premiers mois 2018). Ils sont essentiellement mis en cause pour (par ordre décroissant du nombre de mis en cause) : cambriolage, recel, vol à la tire, violation de domicile, vol avec violences, vol simple, vol à la roulotte, coups et blessures volontaires, vol à l'étalage, dégradation de biens privés, infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), et port d'armes prohibés. Les infractions sont souvent commises à proximité des squats où ils séjournent (par exemple, le squat de la rue Camille Godard)[12].

Le problème des MNA délinquants apparaît avec plus d'acuité à Bordeaux car les autres grandes villes (notamment Paris, Marseille, Lyon, Lille, Toulouse, Nantes) ont connu ce phénomène il y a plusieurs années. En effet, les MNA délinquants se sont multipliés depuis les années 2010 à la suite notamment des Printemps arabes (les MNA délinquants à Bordeaux sont essentiellement marocains (45,43% des MNA mis en cause à Bordeaux au 5 octobre 2020), algériens, libyens et tunisiens[13].

L'année 2020 a rendu ce phénomène particulièrement visible car le contexte sanitaire a conduit certains pays de destination

[10] *SSMSI. Interstats Conjoncture N° 61 - Octobre 2020. [en ligne].*
[11] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2019 ..., op. cit.*
[12] *DDSP 33. Note relative à l'impact de la délinquance des mineurs non accompagnés (MNA) sur la CSP de Bordeaux du 1erjanvier au 30 septembre 2020.*
[13] *Ibid.*

à fermer leurs frontières, ce qui a figé la position de certains MNA délinquants à Bordeaux qui constitue habituellement un point de passage. De plus, les retours dans les pays d'origine au moment où ceux-ci fermaient leurs frontières étaient plus difficiles.

A Bordeaux, les infractions commises par les MNA délinquants sont notamment localisées autour des grandes stations de tramway ou sur le parvis de la gare Saint-Jean, ce qui soulève une autre problématique : la sécurité dans les transports.

→ La hausse des incivilités dans les transports depuis 2019

La région Nouvelle-Aquitaine est marquée par l'agression d'une violence extrême ayant conduit à la mort d'un chauffeur de bus à Bayonne le 5 juillet 2020. Toutefois, Keolis note une diminution des incidents sûreté entre 2016 et 2019 (de 1043 à 761) dans la métropole de Bordeaux[14]. La PAF quant à elle relève une délinquance en hausse en gare de Bordeaux avec une hausse de 31,9 % des dépôts de plainte en 2019 par rapport à 2018 (517 contre 392). Ils concernent essentiellement des atteintes aux biens, et la multiplication des vols avec violence aux abords de la gare est le fait de MNA alcoolisés et sous l'emprise de stupéfiants[15].

Concernant l'année 2020, Keolis note que pendant le confinement, les transports ont joué le rôle de refuge pour les personnes pour lesquelles le confinement n'était pas possible (MNA sans domicile fixe, jeunes majeurs isolés, personnes psychologiquement fragile) ainsi que parfois un lieu de trafics de drogue et de rivalité entre bandes. La sortie du confinement, associée à l'obligation du port du masque et le respect des règles de distanciation, a généré des tensions entre voyageurs et avec les conducteurs. A la fin juin, Keolis note une hausse de 188 % des incivilités en 2020 par rapport à 2019 (non-respect des règles de transport, évacuation d'individus en état d'ébriété, altercation et bagarres entre voyageurs). Cependant, Keolis note une baisse de 17 % des agressions sur agents de l'entreprise[16].

De plus, de par sa localisation côtière, la Gironde connaît chaque été un afflux de voyageurs importants sur ses lignes de transport, qui peut générer un flot d'incivilités voire de violences face à l'insuffisance de l'offre de transport. Ainsi, la SNCF enregistre une augmentation de 62 % des faits sûreté en Gironde pendant l'été 2020 (juin-août) par rapport à l'été 2019. Cela comprend bien sûr la hausse des atteintes à l'environnement du voyage (port du masque) mais également la hausse des atteintes aux personnes (+13 % en Gironde)[17].

Enfin, les MNA délinquants sont impliqués dans une atteinte aux biens non violente mais pouvant avoir des conséquences économiques importantes, le cambriolage.

→ La hausse importante et constante des cambriolages en particulier depuis 2015

Alors qu'ils sont plutôt stables sur le territoire national[18], les cambriolages sont en hausse continue en Gironde depuis plusieurs années (+41,65% entre 2015 et 2019)[19]. La hausse est telle qu'en 2020, malgré 8 semaines de confinement entre mi-mars et mi-mai, les cambriolages de logement sur les 10 premiers mois augmentent de 12,6 % par rapport à 2019[20]. À Bordeaux en particulier, les cambriolages augmentent de 32 % sur les dix premiers mois de 2020 par rapport à 2019[21].

L'analyse de la délinquance sur le département de la Gironde ne peut se faire sans un regard au contexte démographique, économique et social.

2 – Le contexte général

La croissance démographique de la Gironde

Avec une hausse de + 1,4% par an entre 2011 et 2016, la Gironde atteint désormais 1 633 440 abitant en 2020 contre 1 583 384 en 2017. Le département est le deuxième département le plus dynamique de France pour ce qui est de la croissance démographique. Cette croissance est tirée par le solde migratoire qui s'établit à +1,1%, alors que le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est de +0,3%.

L'arrondissement de Bordeaux se situe au-dessus de la tendance du département, avec une croissance annuelle de +1,5% entre 2011 et 2016, à 950 099 habitants. Se confirme aussi l'émergence d'un axe transversal du dynamisme démographique

[14] *Keolis Bordeaux Metropole. Bilan sûreté 2015-2019.*
[15] *DZPAF. Les enjeux de la sécurité dans les transports. 11 septembre 2020.*
[16] *Keolis Bordeaux Métropole. Bilan mensuel sûreté réseau juin 2020.*
[17] *SNCF. Evolution des actes par département et par gare en Nouvelle-Aquitaine au 31 août 2020.*
[18] *SSMSI. Interstats Conjoncture N° 61..., op. cit.*
[19] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2019 ..., op. cit.*
[20] *SSMSI. Statistiques sur les crimes et délits non routiers enregistrés sur la période de : janvier 2020 ..., op. cit.*
[21] *SSMSI. Evolution du nombre de crimes et délits commis à Bordeaux. De janvier à octobre 2020.*

en Gironde : il part de l'arrondissement d'Arcachon (150 979 habitants), passe par le grand Bordeaux et rejoint l'arrondissement de Libourne (154 067 habitants).

Le dynamisme démographique portait une croissance économique jusqu'en 2020.

Une économie fragilisée par la crise sanitaire

La situation économique en Gironde était prometteuse en 2019 (+2,3 % de postes supplémentaires, trois quarts des créations parmi celles en Nouvelle-Aquitaine), malgré les rassemblements fréquents depuis le 17 novembre 2018 jusqu'à fin 2019 dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, qui ont impacté le commerce local.

La bonne situation économique a toutefois été frappée par la crise sanitaire à partir de mars 2020. Au deuxième trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emplois catégorie A était de 106 370, soit une augmentation de 25,6 % sur un trimestre et de 21,9 % sur un an..

Une mobilisation forte et continue des forces de sécurité intérieure

À l'instar du reste du territoire national, les trois dernières années ont fortement mobilisés les forces de sécurité intérieure dans le département de la Gironde.

À partir du 17 novembre 2018, le mouvement des gilets jaunes s'est organisé, donnant lieu à des affrontements parfois très violents envers les forces de l'ordre, notamment dans le centre-ville de Bordeaux. Ces manifestations ont conduit à une importante mobilisation, chaque semaine, des forces de sécurité intérieure.

La sollicitation de la police et de la gendarmerie nationales s'est poursuivie dans le cadre des contrôles du respect des mesures de confinement et de couvre-feu mises en place à partir du 17 mars 2020. En effet, les agents des forces de sécurité intérieure ont été mobilisés de façon continue, en contrôlant autant les déplacements des administrés que l'ouverture des Établissements Recevant du Public (ERP).

B. Les priorités de la lutte contre la délinquance en Gironde

Les priorités retenues dans ce plan ressortent des objectifs fixés à trois niveaux.

1 – La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024

→ prévenir la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans par la mobilisation plus sytématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté (axe 1).

→ la protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs (axe 2).

→ une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique (axe 3).

→ une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités (axe 4).

2 – Les objectifs du ministre de l'intérieur

→ la lutte contre les stupéfiants.

→ la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

→ le renforcement de la sécurité dans les transports.

→ l'amélioration du quotidien des policiers et des gendarmes.

3 – Les priorités locales

→ la lutte contre la délinquance de certains MNA.

→ la lutte contre les Violences Intra-Familiales (VIF)

→ la diminution du nombre de cambriolages.

2

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL 2020-2024

A. État des lieux au regard de ces priorités

1 – Les plans, fonds et instances de pilotage de la prévention de la délinquance

› **Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) :** 27 CLSPD et 17 CISPD sont recensés en Gironde en 2020.

› **Le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 :** 3 axes et 63 mesures (54 pages).

› **Le fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).**

› **La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE).**

› **Les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD).** Un GLTD Rive droite a été réactivé au premier semestre 2020. Un GLTD a été créé sur le quartier Saint-Michel le 15 septembre 2020 et prorogé jusqu'à fin mars 2020.

› **Les quartiers de reconquête républicaine (QRR).** Un QRR « Bordeaux Maritime » a été mis en place en septembre 2018 (Les Aubiers, éco-quartier Ginko, Bassins-à-Flots, Bacalan et Chantecrit-Saint Louis), et un deuxième QRR à Libourne est actuellement en cours de constitution.

› **Les groupes de partenariat opérationnel (GPO)** sont des dispositifs pilotés par les forces de sécurité intérieure, permettant la résolution de problèmes ciblés avec l'appui des partenaires compétents. Ils peuvent être établis sur tout le territoire du département.

› **La politique de la ville et les délégués de la préfète à la politique de la ville (DPPV) :** 4 DPPV (1 sur Bordeaux, Eysines, le Bouscat / 1 sur le secteur Mérignac, Coutras, Sainte Foy la Grande en zone gendarmerie, Pineuilh en zone gendarmerie / 1 sur le secteur Bègles, Gradignan, Pessac, Talence, Villenave d'Ornon / 1 sur le secteur Bassens, Cenon, Floirac, Lormont).

› **Les délégués à la cohésion police-population (DCPP) :** 2 DCPP pour la division Centre (Bordeaux QRR et hors QRR) / 1 DCPP pour la division Est/ 2 DCPP pour la division Ouest.

› **Les zones de sécurité prioritaire (ZSP)** sont déployées à Bordeaux (Bastide-Benauge), Lormont, Cenon, Floirac et au Libournais et des Bastides.

2 – Le suivi et le traitement des MNA délinquants

› **Une cellule dédiée aux MNA délinquants** a été créée au sein de la Sûreté Départementale la DDSP de Gironde afin d'optimiser la lutte contre ce type de délinquants. Cette cellule a été renforcée en janvier 2021. Depuis sa création en septembre 2019, 48 MNA délinquants (majeurs démontrés ou présumés, et mineurs) ont été écroués, pour 78 GAV traitées.

› Pour l'année 2020, environ 239 MNA délinquants ont été déférés sur un total de 452 déferrements de mineurs. La quasi-totalité de ces MNA délinquants déférés font ensuite l'objet de mesures éducatives confiées à l'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Bordeaux 2 (PJJ).

3 – La lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes

› **Grenelle départemental des violences conjugales** qui s'est tenu du 5 septembre au 28 novembre 2019, dans le cadre du Grenelle national des violences conjugales (3 septembre – 25 novembre 2019), avec 4 axes validés : la prévention de violences conjugales, la protection des victimes, la poursuite des auteurs, la prise en compte des enfants victimes.

› **Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes :** 260 500 € attribués en 2020, 203 500 € en 2019, 178 000 € en 2018 au titre du FIPDR programme Délinquance axe 2.

› **Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) cofinancés par le FIPDR :** en 2020, la Gironde compte 4 ISCG (3 en zone gendarmerie qui ont traité 1469 nouveaux dossiers en 2020 contre 1183 en 2019, 1 en zone police). Un poste supplémentaire d'ISG est en cours de finalisation à Lesparre-Médoc.

› **Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles (CLVSS)** au sein des CLSPD. Un tel contrat a été conclu le 3 décembre 2019 par la communauté d'agglomération du libournais.

Premier confinement en 2020 :

› **Plan de lutte contre les violences intrafamiliales** de la mairie de Bordeaux en lien avec la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), articulé autour de 5 axes : sensibiliser et informer, déployer de nouveaux dispositifs de signalements, renforcer l'hébergement d'urgence, coordonner les acteurs à l'échelle du territoire, permettre l'accès à l'éducation des enfants.

› **Un point info femmes** est devenu pérenne en Gironde et se trouve au centre commercial Mériadeck de Bordeaux.

Dispositifs pilotés par la préfecture et la DRDFE :

› **Une cellule préfectorale** dédiée à la prise en charge opérationnelle des victimes de violences conjugales en Gironde a été installée le 6 mai 2020. Elle est pilotée par la directrice de cabinet de la préfète, référente violences sexuelles et sexistes de la préfecture, et elle est dédiée à la prise en charge opérationnelle des cas particuliers de victimes de violences conjugales.

› **36 places « Grenelle » pour l'hébergement des victimes** sont actuellement mises en place par l'Association Pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (APAFED) en lien étroit avec la direction départementale déléguée à la cohésion sociale (DDDCS) (financeur principal) : places réparties comme suit : 6 places d'hébergement d'urgence et 30 places d'hébergement en ALT : déployées sur les secteurs du Bassin d'Arcachon, du Blayais et du Sud Gironde.

› **Plateforme nationale de signalement des violences sexuelles et sexistes (PVSS) :** l'agglomération bordelaise est l'une des plus exposées en termes de nombre de signalements depuis la mise en œuvre de cette plateforme en novembre 2018. Au 23 octobre 2020, près de 190 signalements ont été pris en compte et traités par la police nationale.

› **Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) :** À l'issue du Grenelle national des violences conjugales, le gouvernement a acté la mise en place de CPCA afin de prévenir le passage à l'acte et la récidive. Un premier CPCA a ouvert dans le Limousin, et un autre pourrait voir le jour à Bordeaux en 2021.

› **Projet « La maison d'Ella » mis en place début 2019** avec l'accompagnement de la police nationale : convention de partenariat Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité (CACIS) et la DDSP 33 du 18 décembre 2018. « La maison d'Ella » propose une offre de soin pluridisciplinaire sur la Gironde pour aider psychiquement et physiquement les femmes victimes de violences par une prise en charge à moyen et long terme (violences physiques et/ou violences sexuelles qu'elles soient intrafamiliales, conjugales ou d'une autre nature et/ou mutilations sexuelles).

Dispositifs pilotés par le Parquet :

› **Une cellule judiciaire** existe depuis 2019 et se réunit trimestriellement. Elle est pilotée par la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Bordeaux et permet le suivi des cas les plus graves de violences conjugales nécessitant l'attribution d'un téléphone grave danger, et suit les dossiers sensibles et les demandes d'ordonnance de protection.

› **5 places d'hébergement d'urgence** sont créées pour les auteurs : signature fin juillet 2020 d'une convention (Préfecture de Gironde, Parquet de Bordeaux, ARS de Nouvelle-Aquitaine, CH Charles Perrens, Institut Don Bosco service Vict'aid, Association Le Prado) permettant aux services judiciaires notamment d'éloigner l'auteur de violences conjugales du domicile familial.

Dispositifs pilotés par la Police nationale :

› **Dispositif d'hébergement d'urgence mis en place à la demande de la police nationale :** convention de partenariat entre Heberjotel, l'APAFED, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et la DDSP 33 du 27 novembre 2018. Il s'agit de pouvoir héberger de manière certaine et en urgence les femmes se présentant nuitamment au commissariat et sans ressources ou soutien familiaux pour se réfugier hors du domicile conjugal.

› **Pôle psycho-social au commissariat de Bordeaux** depuis janvier 2019 afin de rendre plus étroit les liens avec les associations d'aide aux victimes. Ce pôle combine les actions d'une psychologue, d'une intervenante sociale en commissariat et d'un policier. Il s'agit d'une interface essentielle entre les services de police d'une part, les associations d'aide aux victimes et les victimes d'autre part.

› **Actions « Sport Santé Citoyenneté » menées par le centre de prévention et de loisirs des jeunes de la Police nationale.** Ces actions consistent à établir au pied des immeubles, des villages constitués d'ateliers. Les policiers nationaux animateurs proposent plusieurs thèmes : la citoyenneté, la mixité, la prévention de la violence, le respect et la loi. Ces diverses thématiques permettent d'évoquer de multiples manières l'égalité des droits hommes / femmes ou filles / garçons et de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences.

› **Création (janvier 2021) d'un groupe d'enquête spécifique aux violences conjugales** au sein de la Sûreté Urbaine, dans l'unité des atteintes aux personnes.

Dispositifs pilotés par la Gendarmerie nationale :

› **Réseau de 80 correspondants territoriaux de prévention (CTP) de la délinquance**. Ils ont repris les fonctions des référents VIF et constituent l'ossature des brigades de protection des familles (BPF).

› **La brigade de protection de la délinquance juvénile (BPDJ) Bordeaux** qui participe à la fois à la formation continue, au pilotage de la BPF et au travail d'audition des mineurs victimes de VIF. Au cours de l'année 2020, la BPDJ a réalisé 351 auditions filmées de mineurs victimes de VIF ou de violences sexuelles (310 en 2019). De plus, la BPDJ a par ailleurs mené 12 actions de prévention au profit de professionnels (médecins, avocats, agents de collectivités territoriales ou d'administration…), d'associations d'aide aux victimes ou encore d'étudiants.

En janvier 2021, la BPDJ va devenir la **Maison de Confiance et de Protection des Familles 33 (MCPF33).** Celle-ci remplira à la fois des missions de prévention auprès des publics vulnérables, d'accompagnement des victimes, d'appui aux unités territoriales de gendarmerie, mais aussi de coordination et d'animation auprès des acteurs institutionnels et associatifs.

› **Mise en place progressive des cellules atteintes aux personnes (CAPe)** au sein des 7 compagnies de département depuis septembre 2020 (5 compagnies dotées à ce jour).

› **Deux salles d'audition de mineurs victimes** à Mérignac et Libourne, et deux salles supplémentaires seront aménagées en 2020 à Lesparre-Médoc et Arcachon (2 autres salles en projet à Mérignac et Bouliac).

› **Formation de l'ensemble des militaires du groupement sur la prise en compte des VIF.** Celle-ci comprend 5 modules relatifs à la présentation de la thématique des VIF, leur prise en compte en intervention ou lors du dépôt de plainte, au recueil de la plainte, à l'accompagnement des victimes et à la prise en charge des partenaires locaux. En 2020, 371 gendarmes du GGD33 ont déjà suivi cette formation.

› **Plateforme nationale de signalement des violences sexuelles et sexistes (PVSS) :** le GGD33 reçoit et traite une dizaine de signalements par an.

4 – Les mesures pour renforcer la sécurité dans les transports

› **Bilan de la sécurité des réseaux de transport terrestre en Gironde :** réalisé avec les contributions de la DDSP, du GGD, de la SNCF/SUGE, de la DZPAF, de Keolis et des douanes et adressé au ministère de l'Intérieur le 30 septembre 2020.

Pour la zone gendarmerie de la Gironde, en 2020, 741 faits ont été commis dans les transports en commun de surface (951 faits en 2019 soit -22%). Ces faits sont essentiellement des vols simples sans violence (453 faits) et des dégradations et destructions (41 faits).

› **Bilan des audits de sécurité réalisés sur les réseaux de transports terrestres en Gironde :** réalisé le 7 décembre 2020 avec les contributions de la DDSP, du GGD, de la DZPAF, de la SNCF/SUGE, de Keolis.

› **Préparation d'un contrat d'objectifs départemental pour la sûreté et la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans les transports collectifs de voyageurs** pour succéder à l'observatoire de sûreté des transports en commun (OSTC) de l'agglomération bordelaise : réunions les 28 juillet, 14 septembre et 29 septembre 2020 entre les différents acteurs des transports : Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, gestionnaires de réseaux (SNCF, Keolis, Kalibus), DDSP, GGD, DZPAF, Douanes.

› **Opérations de prévention et de sécurisation des transports scolaires :** en 2020, les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière ont réalisé 21 opérations de prévention dans les transports scolaires. Au cours de ces interventions ciblées, seulement 4 infractions ont été relevées.

5 – La lutte et la prévention contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants

La prévention contre la consommation de stupéfiants

› **Actions de prévention la nuit sur Bordeaux financées par la MILDECA :** 20 000 € attribués au Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID Addictions) pour l'action Hang Over Café en 2020, 34 000 € attribués à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) pour les maraudes et le « soul tram » en 2020.

› **Label *Bordeaux, la nuit* :** la mairie de Bordeaux s'est engagée depuis 2007 sur la gestion de la vie nocturne festive à travers le CLSPD et le programme « Festiv'attitude ». Un comité restreint Bordeaux, la nuit a été mis en place en janvier 2017. En son sein, la commission thématique Vie nocturne porte un projet de label pour les établissements qui s'engageraient dans certains critères est en cours de déploiement, sous la forme d'une démarche positive et volontaire. Ce label renvoie à la promotion de la santé, la réduction des risques, la médiation et l'accompagnement de la formation. Une expérimentation a débuté sur le quartier des Bassins à Flot, pour 15 établissements candidats et retenus, de janvier 2019 à avril 2020. L'expérimentation a toutefois été mise à mal par la crise sanitaire mais le travail de la commission continue.

› **Actions de prévention dans les établissements scolaires menées par la BPDJ :** en 2019, la BPDJ a réalisé 60 interventions au sein d'établissements scolaires sur la thématique des stupéfiants au profit de 1485 élèves et de 93 enseignants. En 2020, en raison de la COVID-19 et des mesures de confinement, seules 9 interventions ont pu être menées au profit de 205 élèves et 13 enseignants.

La lutte contre la consommation et le trafic

› **La cellule de lutte contre les trafics (CLTC) :** mise en place depuis novembre 2018 au sein du QRR.

› **La cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) :** mise en place depuis 2018.

› **L'amende forfaitaire délictuelle (AFD) :** 112 amendes adressées en Gironde entre le 1er septembre et le 1er octobre 2020.
En zone gendarmerie, 160 AFD stupéfiants ont été relevées en 2020.

6 – Les mesures pour l'amélioration des conditions de travail des forces de sécurité intérieure

› **Amélioration des liens entre les forces de sécurité intérieure et la population au titre du FIPDR :** 15 500 € en 2020, 25 000 € en 2019, 25 000 € attribués en 2018 au titre du programme Délinquance axe 3.

› **Vidéoprotection financée par le FIPDR :** 385 098 € en 2020, 286 999€ en 2019, 150 000€ attribués en 2018 au titre du programme Sécurisation.

› **Equipement des polices municipales (gilets pare-balles et caméras piéton) financé par le FIPDR :** 4702 € en 2020, 24 501 € en 2019, 358 5 € attribués en 2018, au titre du programme Sécurisation.

B. Les mesures envisagées

Au regard des objectifs fixés à trois niveaux (SNPD, objectifs du nouveau Ministre de l'Intérieur, priorités locales), le plan 2020-2024 retient **six priorités départementales :**

1. Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, et particulièrement celle des Mineurs Non-Accompagnés délinquants ;
2. Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et les violences sexistes et sexuelles ;
3. Prévenir et lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants ;
4. Renforcer la sécurité dans les transports pour mieux protéger personnels et usagers ;
5. Associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population - forces de sécurité intérieure ;
6. Réduire le nombre de cambriolages.

Priorité départementale n° 1 :
Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, et particulièrement celle des Mineurs Non-Accompagnés délinquants

Fiches	Axe(s) SNPD	Pilotage
Fiche n°1 : Poursuivre le travail ciblé de la cellule d'investigation consacrée aux MNA délinquants	**Axe 1** Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention	› DDSP 33
Fiche n°2 : Développer un dispositif de prise en charge des MNA délinquants par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	**Axe 1** Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› DTPJJ Aquitaine Nord

Priorité départementale n° 2 :
prévenir et lutter contre les Violences Intra-Familiales et contre les violences sexistes et sexuelles

Fiches	Axe(s) SNPD	Pilotage
Fiche n°3 : Développer la prise en charge des victimes par les forces de sécurité intérieure	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	› DDSP 33 › GGD 33
Fiche n°4 : Développer les capacités des logements d'urgence destinés aux victimes	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	› Préfecture de la Gironde (financement) › Associations
Fiche n°5 : Promouvoir le recrutement des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG)	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	› Préfecture de la Gironde (financement) › DDSP 33 › GGD 33 › Associations
Fiche n°6 : Renforcer les actions de sensibilisation aux violences intra-familiales	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	› DRDFE › Associations

Priorité départementale n° 3 :

Prévenir et lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants

Fiches	Axe(s) SNPD	Pilotage
Fiche n°7 : Renforcer la stratégie ciblée de lutte contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› Parquet de Bordeaux › Préfecture de la Gironde › DDSP 33 › GGD 33
Fiche n°8 : Développer la prévention contre la consommation de produits stupéfiants	**Axe 1** Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› Préfecture de la Gironde › DDSP 33 › GGD 33 › Collectivités › Associations

Priorité départementale n° 4 :

Renforcer la sécurité dans les transports pour mieux protéger personnels et usagers

Fiches	Axe(s) SNPD	Pilotage
Fiche n°9 : Renforcer la coopération opérationnelle entre les acteurs de la sécurité des transports	**Axe 1** Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention **Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance **Axe 4** Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	› Préfecture de la Gironde › OT › AOT › DDSP 33 › GGD 33
Fiche n°10 : Développer les partenariats entre les forces de sécurité intérieure et les opérateurs de transport (OT)	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› OT › AOT › DDSP 33 › GGD 33

Priorité départementale n° 5 :
Associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure

Fiches	Axe(s) SNPD	Pilotage
Fiche n°11 : Redynamiser les dispositifs locaux de prévention de la délinquance + Fiche pratique	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› DDSP 33 › GGD 33 › Collectivités
Fiche n°12 : Développer le dispositif de participation citoyenne	**Axe 2** Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger **Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› DDSP 33 › GGD 33 › Collectivités
Fiche n°13 : Moderniser et développer des systèmes d'alerte partagés	**Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› DDSP 33 › GGD 33 › Associations

Priorité départementale n° 6 :
Diminuer le nombre de cambriolages

Fiches	Axe(s) SNPD	Pilotage
Fiche n°14 : Développer les dispositifs de sûreté et de vidéoprotection	**Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance **Axe 4** Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	› Préfecture de la Gironde (financement) › DDSP 33 › GGD 33 › Collectivités
Fiche n°15 : Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention auprès du public	**Axe 3** La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	› DDSP 33 › GGD 33 › Collectivités

Signatures

Fait à Bordeaux **, le** 2 Mars 2021

Madame la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Bordeaux

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
Le procureur de la République de Bordeaux

Frédérique PORTERIE

Madame la préfète de la Gironde

Fabienne BUCCIO

FICHES ACTION

FICHE N° 1

POURSUIVRE LE TRAVAIL CIBLÉ DE LA CELLULE D'INVESTIGATION CONSACRÉE AUX MNA DÉLINQUANTS

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 1 :

Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, et particulièrement celle des Mineurs Non-Accompagnés délinquants.

› La cellule d'investigation MNA délinquants, crée au sein de la Sûreté Départementale de la DDSP de la Gironde en septembre 2019, permet de cibler la lutte contre la délinquance des mineurs non-accompagnés.

› Cette unité spécialisée suit à ce jour entre 80 et 150 individus, et comptabilise depuis sa création 48 mises sous écrou pour 78 gardes à vue traitées. Ses effectifs ont récemment été renforcés de 6 personnels supplémentaires, portant à 12 l'effectif total.

› Qualitativement, cette cellule permet de développer une expertise précieuse, notamment dans la conduite de dispositifs opérationnels tels que les GLTD ou le QRR.

AXE 1 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Identifier les jeunes en risque de récidive
→ Cibler les nouvelles formes de délinquance et le risque de radicalisation
→ Doubler le nombre de jeunes pris en charge

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N°2

DÉVELOPPER UN DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES MNA DÉLINQUANTS PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 1 :

Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, et particulièrement celle des Mineurs Non-Accompagnés délinquants.

› Développer un dispositif expérimental de prise en charge individualisée des MNA délinquants. En lien avec les partenaires institutionnels, ce projet prévoit deux phases de travail : une période « test » d'observation et d'évaluation de l'adhésion au dispositif ; puis une seconde phase plus « classique » de prise en charge (hébergement, travail de prévention, ateliers thématiques…).

› Ce projet, piloté par la DTPJJ et en lien avec les partenaires institutionnels, fera l'objet de la rédaction et de la signature d'un document socle entre tous les acteurs.

AXES 1 ET 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Identifier les jeunes en risque de récidive
→ Cibler les nouvelles formes de la délinquance
→ Susciter de meilleures dynamiques autour de la santé
→ Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion
→ Mettre en œuvre des actions d'accompagnement social complémentaire à l'exécution de la peine
→ Accompagner les jeunes auteurs et néanmoins les victimes de la traite des êtres humains
→ Développer une culture commune des acteurs

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 3

DÉVELOPPER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 2 :

Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et contre les violences sexistes et sexuelles.

Gendarmerie nationale :

› Montée en puissance de la Maison de la Confiance et de la Protection des Familles (MCPF) dans leur mission de prévention et d'accompagnement des familles.

› Développer la formation des effectifs de terrain.

› Création de cellules d'atteintes aux personnes (CAPe) spécialisées dans le recueil de la parole des victimes dans tout le département et de salles d'auditions pour mineurs.

Police nationale :

› Expérimentation d'un dispositif de prise de plainte en visio-conférence entre le commissariat et la Cellule d'Accueil d'Urgence des Victimes d'Agressions (CAUVA).

› Expérimentation d'un dispositif de prise de plainte au sein de la maison d'Ella à destination de victimes particulièrement fragilisées (lorsqu'un déplacement en commissariat est impossible).

› Approfondir le partenariat avec FLAG ! dans la lutte contre les discriminations, en collaboration avec le réseau d'accès au droit pour les victimes de violences discriminatoires ELUCID de Bordeaux et les associations LGBT+.

AXE 2 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Mobiliser et mieux repérer
→ Améliorer la prise en charge des victimes
→ Mieux prendre en charge les victimes par de nouveaux partenariats avec la santé

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N°4

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DES LOGEMENTS D'URGENCE DESTINÉS AUX VICTIMES

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 2 :

Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et contre les violences sexistes et sexuelles.

Poursuite des actions financées par le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation engagées en 2020 :

› Dispositifs d'éviction et d'hébergement d'urgence des auteurs de violences intrafamiliales (association « Le Lien » dans la ZSP du Libournais).

› Création d'un centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (association VICT'AID dans la ZSP du Libournais).

› Hébergements d'urgence pour femmes victimes de violences intrafamiliales (association « Le Lien »).

AXE 2 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Améliorer la prise en charge des victimes
→ Développer les démarches de proximité

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 5

PROMOUVOIR LE RECRUTEMENT DES INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET EN GENDARMERIE (ISCG)

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 2 :

Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et contre les violences sexistes et sexuelles.

Poursuite des actions financées par le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation engagées en 2020 :

› 4 postes d'ISCG co-financés en 2020:1 poste à Blaye, 1 poste à Libourne, 1 poste partagé pour la zone gendarmerie de la Gironde (compagnies de Bouliac, Arcachon, Mérignac, Langon et Lesparre Médoc) et 1 poste pour la zone de police au commissariat du département de la Gironde.

› Finalisation du recrutement d'un nouveau ISG dédié à Lesparre-Médoc, dans le cadre de la convention entre la communauté de communes et les services de la Préfecture (signature février 2021).

AXE 2 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Doter chaque département d'au moins deux intervenants sociaux dans les commissariats et les unités de gendarmerie

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N°6

RENFORCER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 2 :

Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et contre les violences sexistes et sexuelles.

Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité :

› Promouvoir la prévention dans le cadre de la lutte contre les VIF : sensibiliser dès le plus jeune âge par la mise en œuvre de programmes innovants de développement affectif et social (PRODAS).

› Adapter la formation de l'ensemble des acteurs, de manière pluriprofessionnelle, sur les violences sexistes et sexuelles en développant une « culture commune ».

› Améliorer l'accompagnement des victimes de ces violences, notamment les plus jeunes et déployer des dynamiques de territoire rassemblant les acteurs pertinents.

AXE 2 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
→ Améliorer la prise en charge des victimes

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 7

RENFORCER LA STRATÉGIE CIBLÉE DE LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION ET LE TRAFIC DE PRODUITS STUPÉFIANTS

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 3 :

Prévenir et lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants

Dispositifs de lutte partagée entre les forces de sécurité intérieure et les représentants de l'État :

› Poursuivre les missions de la cellule de lutte contre les trafics (CLCT) dans le cadre de la sécurité du quotidien et notamment au sein des quartiers de reconquête républicaine (QRR).

Dispositifs de lutte des forces de sécurité intérieure et du Parquet de Bordeaux :

› Poursuivre les actions de la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) dans l'analyse et le partage d'information opérationnelle, permettant au Parquet de Bordeaux d'enrichir les enquêtes en cours.

› Poursuivre la lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), notamment grâce au recours à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) dans le cadre de la circulaire du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur MJ/MI du 31 août 2020.

AXES 2 ET 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
→ Développer une culture commune des acteurs

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N°8

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION CONTRE LA CONSOMMATION DE PRODUITS STUPÉFIANTS

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 3 :

Prévenir et lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants

Dispositifs pilotés par les représentants de l'État et les collectivités :

› Poursuivre et encourager les financements des actions de prévention au titre de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) et les collectivités: Hangover Café, maraudes et « soul tram », CEID.

Dispositifs mis en place par les forces de sécurité intérieure :

› Poursuivre les actions de prévention réalisées par les forces de sécurité intérieure dans les établissements scolaires, permettant de sensibiliser le public jeune. La brigade de protection de la délinquance juvénile (BPDJ) pour la gendarmerie nationale et les policiers formateurs anti-drogue pour la police nationale effectuent, tout au long de l'année, des interventions en milieu scolaire au titre de la prévention contre la consommation de produits stupéfiants.

AXES 1 ET 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Susciter de nouvelles dynamiques autour de la santé
→ Promouvoir les démarches participatives
→ Conforter la médiation sociale : interface entre les populations et les institutions

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N°9

RENFORCER LA COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE ENTRE LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 4 :

Renforcer la sécurité des transports pour mieux protéger personnels et usagers

Contrat d'Objectifs Départemental (COD) pour la sûreté et la prévention dans les transports :

› Instance de coordination des actions pour améliorer la prévention et la lutte contre les incivilités, la fraude et les atteintes à la sécurité publique ainsi qu'à la radicalisation violente et les actes de terrorisme dans les transports de voyageurs.

› Montée en puissance du partenariat opérationnel en conseil local de sécurité – flux et mobilités (CLS-FM) entre les AOT, OT et les FSI se réunissant tous les quatre mois. L'analyse du terrain et la résolution opérationnelle des troubles sont les missions principales de ces instances.

› Ce document est finalisé et validé par l'ensemble des partenaires. Sa signature interviendra au cours du premier semestre 2021.

AXES 1, 2, 3 ET 4 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Cibler les nouvelles formes de délinquance et le risque de radicalisation
→ Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
→ Définir le champ de victimation
→ Améliorer la prise en charge des victimes
→ Promouvoir les démarches participatives
→ Développer une culture commune des acteurs
→ Réaffirmer le pilotage par le préfet de département

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 10

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LES OPÉRATEURS DE TRANSPORT (OT)

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 4 :

Renforcer la sécurité des transports pour mieux protéger personnels et usagers

Projet de signature de convention PN-GN- et Transgironde-Keolis (TBM) :

› Déclinaison des objectifs du COD, ces partenariats doivent permettre de clarifier la coordination et la coopération entre les OT et les FSI dans le cadre de la sécurité des transports.

› Il s'agit de lutter contre toutes les formes de criminalité ou de délinquance, la fraude et les incivilités sur les réseaux de transport, rassurer et sensibiliser les employés et usagers, puis améliorer la coopération opérationnelle.

› Sur le volet de la prévention, les axes de travail principaux sont la formalisation des procédures de gestion de crise, faciliter les échanges d'information, sensibiliser à l'intelligence économique et à la cybersécurité et le renforcement de la connaissance mutuelle.

AXES 2 ET 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
→ Promouvoir les démarches participatives
→ Développer une culture commune des acteurs

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 11

REDYNAMISER LES DISPOSITIFS LOCAUX DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 5 :

Associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure

Conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD) :

› Redynamiser les conseils locaux de prévention de la délinquance dans leur configuration plus opérationnelle : leur formation « restreinte » est à privilégier autant que possible, pour mettre en place des groupes de travail thématiques, ciblés et efficaces.

Pouvoirs de police du maire :

› Encourager le recours aux pouvoirs de police du maire, notamment ceux du rappel à l'ordre et de la transaction, dans le cadre de protocoles conclus avec la procureure de la République.

› Encourager la mise en place d'un conseil pour les droits et les devoirs des Familles (CDDF) pour venir en aide aux parents de mineurs en difficulté en créant une instance de dialogue.

› Pour l'intégralité de ces dispositifs, une « fiche action » jointe au Plan départemental vous guidera dans leur mise en oeuvre (partenaires pertinents, modalité d'échange d'information…).

AXES 2 ET 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
→ Promouvoir les démarches participatives
→ Développer une culture commune des acteurs

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 12

DÉVELOPPER LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 5 :

Associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure

› Promouvoir le développement de la participation citoyenne dès que cela est possible (géographie, engagement de la population, cohésion sociale…).

› Ce dispositif s'appuie sur l'engagement partagé des habitants à développer la solidarité et la cohésion sociale afin de mettre en échec la délinquance. L'accomplissement d'actes élémentaires de prévention (surveillance des logements temporairement inhabités, ramassage du courrier des vacanciers, vigilance continue…) permet l'efficacité du dispositif.

› Renforcer la coopération entre les différents partenaires du dispositif : le maire comme acteur central, les volontaires comme média entre les partenaires et le correspondant des services de police et de gendarmerie, principaux informateurs de la municipalité.

› À ce jour, 58 communes ont conclu une convention de participation citoyenne dans le département de la Gironde.

AXES 2 ET 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
→ Promouvoir les démarches participatives
→ Développer une culture commune des acteurs
→ Étendre les actions de rapprochement entre la population, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 13

MODERNISER ET DÉVELOPPER DES SYSTÈMES D'ALERTE PARTAGÉS

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 5 :

Associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure

› Prévenir les faits de délinquance par la diffusion de messages d'alerte et/ou de conseils de prévention à destination d'un public ciblé.

› Moderniser les systèmes d'alerte existants pour en améliorer la pertinence, l'usage des publics, l'efficacité opérationnelle et la réactivité (Vigientreprises33).

› Promouvoir des dispositifs d'alerte auprès des publics ciblés (pharmacies, buralistes, commerces de luxe, grandes enseignes) et sensibiliser à l'action des forces de sécurité intérieure en la matière.

AXE 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Développer une culture commune des acteurs
→ Promouvoir les démarches participatives

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 14

DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE SURETÉ ET DE VIDÉOPROTECTION

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 6 :

Diminuer le nombre de cambriolages

› Encourager l'équipement de vidéoprotection des communes et communautés de communes, dans une logique de maillage du territoire. Le fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peuvent être sollicités pour le financement du dispositif.

› Mettre en place des audits de sûreté afin d'évaluer la pertinence des dispositifs existants. La couverture vidéo de périmètres spécifiques semble cruciale : les entrées et les sorties des communes, les connexions aux grands axes de circulation, les lieux sensibles ou d'intérêt...Pour ce faire, les référents sûreté des forces de sécurité intérieure sont les principaux interlocuteurs des communes.

› Renforcer et fluidifier la coopération entre les forces de sécurité amenées à organiser, exploiter et traiter les ressources de la vidéoprotection.

AXES 3 ET 4 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Généraliser le schéma local de tranquillité publique
→ Conforter le maire dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE N° 15

RENFORCER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION AUPRÈS DU PUBLIC

PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE N° 6 :

Diminuer le nombre de cambriolages

› Poursuivre les efforts de sensibilisation des différents publics au risque de cambriolage et à la marche judiciaire à suivre.

› Organiser des réunions publiques afin de transmettre les bonnes pratiques en termes de lutte contre les cambriolages aux particuliers, notamment envers les publics les plus vulnérables (séniors, personnes isolées…).

› Valoriser et faire connaître les dispositifs existants organisés par les forces de sécurité intérieure (Opération Tranquillité Vacances…).

› Accompagner les commerces et les entreprises dans la lutte contre les cambriolages, en portant à leur connaissance les dispositifs et audits de sûreté mis à disposition du monde de l'entreprise (dispositifs ITEC et PréSAnSCE).

AXE 3 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
→ Développer une culture commune des acteur
→ Promouvoir les démarches participatives

Mise à jour le 22 février 2021

FICHE PRATIQUE

REDYNAMISATION DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE LOCALE

Face à une relative intensification des actes de délinquance au sein du département et à la demande des forces de sécurité intérieure, **les instances locales de prévention de la délinquance gagneraient à s'adapter.**

Pour rappel, chaque commune de plus de 10 000 habitants doit se doter d'un CLSPD afin d'établir le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Ainsi, il est fortement conseillé de privilégier la tenue de **CLSPD opérationnels**, dans leur **formation « restreinte ».**

LES PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Réunions de groupes de travail opérationnels du CLSPD avec suivi individualisé dans les quartiers/zones difficiles

OBJECTIF → échange d'information à caractère confidentiel ciblant les groupes d'individus perturbateurs identifiés par quartier afin de proposer des solutions individualisées : formations, stages, emploi, expulsion locatives ou déménagement dans un autre quartier …

Composition : Coordonnateur CLSPD, police municipale, police ou gendarmerie, délégué de la préfète, bailleur, éducateurs spécialisés, principal du collège et en fonction des sujets : mission locale, pôle emploi…

Fréquence et évaluation: à déterminer selon les problématiques des zones traitées

Source légale « groupes de travail opérationnels du CLSPD » : l'article L.132-5 du Code de la sécurité intérieure (CSI) prévoit que « des informations confidentielles peuvent être échangées dans le cadre de ces groupes. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers. »

Développer l'exercice par le maire de la mesure de rappel à l'ordre

OBJECTIF → Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Le maire peut décider d'un rappel à l'ordre ou proposer une transaction à ses administrés dans le cadre d'un partenariat avec les autorités judiciaires locales.

Source légale « rappel à l'ordre » : l'article L.132-7 du CSI donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Cette intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs.

Mise à jour le 22 février 2021

Développer l'exercice par le maire de la transaction

OBJECTIF → Cela consiste, pour le maire, « pour les contraventions que les agents de la police municipale sont habilités à constater par procès-verbal (...) et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens », « tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement », à proposer au contrevenant une transaction consistant soit en la réparation de ce préjudice soit en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de 30h.

CONDITION → Homologation du dispositif par le Parquet.

Source légale « transaction » : articles 44-1 et R.15-33-61 du Code Pénal. De plus, la transaction ne peut s'appliquer qu'aux préjudices ne nécessitant pas d'enquête, et uniquement aux contrevenants majeurs.

Mettre en place un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF)

OBJECTIF → Permet au maire d'intervenir en direction des familles lorsque celles-ci rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur mission éducative. Ce conseil permet l'examen des mesures d'aide, l'amélioration du repérage des jeunes en risque de basculement dans la délinquance ou la radicalisation et l'orientation des familles vers des dispositifs d'accompagnement parental.

L'échange d'information confidentielle peut également s'appliquer à cette instance.

COMPOSITION → A l'appréciation du maire, en fonction des caractéristiques locales et préoccupations des acteurs de terrain (représentants de l'État, des collectivités territoriales, acteurs de l'action sociale, de la prévention de la délinquance...

Source légale du CDDF: article L141-1 du code de l'action sociale et des familles et **décret n°2007-667 du 2 mai 2007 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.**

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs, votre référent est le Bureau de la Sécurité Intérieure à la Préfecture de la Gironde, via l'adresse mail :
pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr

Mise à jour le 22 février 2021

© Création et impression : Imprimerie SGC33